

DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N° 2 DU CONSEIL MUNICIPAL 2020 - 2026
DU JEUDI 18 JUIN 2020 A 20H00

Date de la convocation : 12 juin 2020.

L'an deux mil vingt, le douze juin à 20h00, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Louis GIROD.

Présents : M. Louis GIROD, Maire
MM. Fabien VIEILLE-MECET, Laurent CLAUDET, Mme Jennifer BRESSAND, Adjoint
Mmes Pascal FAIGNEZ, Corinne GARNIER, Justine GRENON, Chantal GUIGNARD,
Magalie TROUTET Conseillères municipales & M. Mathieu BAUDIN Conseiller municipal

Excusée : Mme Chantal MARGUIER, Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Mme Jennifer BRESSAND

Ordre du jour de la séance n° 2 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 1 du 27 mai 2020

2. Administration générale

- Taxe additionnelle versée par le Département.
- Indemnité des élus : Délibération à prendre.
- Ligne de trésorerie à proroger d'une année.
- Commissions communales et CFD
- Désignation des membres du comité syndical du SEVAD
- Désignation des membres du Conseil d'école
- Désignation des membres de la commission communale des impôts directs

3. Urbanisme

- PLUI → Dates à valider 8 ou 9 juillet

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- Masques commandés via la CFD
- Masques fournis par les couturières de Bannans

5. Bâtiments, éclairage public.

- Eglise → Emprunt complémentaire auprès de la CDC
→ C.R.visite de Pateu Robert

6. Voirie.

- Travaux nécessaires : Point sur les démarches en cours
- Travaux de peinture et pose de panneaux

7. Bois & forêts.

- Convention avec l'ONF

8. Informations diverses

- Maison Robbe / Maison Comte
- SEVAD → C.R. réunion du 17/06

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 1 du 27 mai 2020

Sans commentaire ni opposition, le compte rendu est adopté

2. Administration générale

- *Taxe additionnelle versée par le Département.*

Le Département nous a informés du prochain versement d'une dotation de 13.720 € correspondant à une taxe de 1,20% appliquée sur les droits de mutation perçus par le Département.

- *Taxe sur les pylones.*

Cette taxe au titre de 2020 se monte à 5.080 €

- *Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)*

Cette dotation au titre de 2020 se monte à 17.869 €

- *Indemnité des élus : Délibération à prendre.*

Les articles 92 2° et 92 3° de la loi confirment l'automaticité des indemnités des maires et des adjoints aux taux plafond soit respectivement 25,5 % et 9,9 % de l'indice 1027. Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces taux.

- *Ligne de trésorerie à proroger d'une année.*

Le maire explique que la ligne de trésorerie souscrite à la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 5 juillet, il est nécessaire de la proroger d'une année aux conditions suivantes :

150.000 € Marge sur €str = 0,90% Commission d'engagement = 0,20%

- *Commissions communales et CFD*

Les élus ont choisi les commissions municipales dans lesquelles ils souhaitent participer.

Les inscriptions dans les commissions communales se feront après les prochaines élections de la CFD.

- *Désignation des membres du comité syndical du SEVAD*

Il est nécessaire de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au SEVAD.

Membres titulaires : Louis GIROD, Jennifer BRESSAND, Justine GRENON

Membres Suppléants : Pascale FAIGNEZ, Chantal MARGUIER, Magalie TROUTET

- *Désignation des membres du Conseil d'école*

Il convient de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour siéger au Conseil d'école.

Membres titulaires : Louis GIROD, Jennifer BRESSAND, Justine GRENON

Membres Suppléants : Pascale FAIGNEZ, Chantal MARGUIER, Magalie TROUTET

- *Désignation des membres de la commission communale des impôts directs*

Il convient de trouver 12 membres pour cette commission (6 titulaires + 6 suppléants)

3. Urbanisme

- PLUI → Dates à valider 8 ou 9 juillet

La date retenue pour la réunion conduite par le cabinet Initiative A & D est le 9 juillet à 20 h.

4. Jeunesse, sports et vie associative :

- *Masques commandés via la CFD*

1.000 masques ont été livrés via une commande groupée de la CFD. Au final et compte tenu du prix avantageux lié à la grande quantité commandée et du fait de la participation de l'Etat, le montant total pour Bannans s'élève à 1.000 € soit 1 € l'unité.

- *Masques fournis par les couturières de Bannans*

Les couturières ont fabriqué au total 350 masques en tissu. Pour rappel, lors de la 1ère distribution, il était impossible d'en trouver dans le commerce. Dans les pharmacies, ils étaient réservés au seul personnel soignant, c'est dire si leurs masques en tissus étaient les bienvenus.

A nouveau, nous les remercions chaleureusement.

5. Bâtiments, éclairage public.

- **Eglise** → *Emprunt complémentaire auprès de la CDC*

Afin de solder le paiement des travaux de l'église, il est nécessaire de contracter un emprunt de 200.000 €.

L'offre de la CDC est la suivante :

Durée = 30 ans // Taux révisable = Taux du livret A + Marge (= 1,19) soit taux à ce jour = 1,69%

→ *C.R. visite de Pateu Robert*

Mme Ringlet, conductrice des travaux de l'église et M. Comte, nouveau responsable de l'entreprise Pateu Robert sont venus jeudi 18 en matinée. Ils ont annoncé la reprise des travaux le 6 juillet et prévoient de les terminer mi-août.

Il a aussi été question des problèmes importants créés par l'absence de l'architecte qui génère des difficultés pour l'entreprise et pour la commune. Le maire va lui adresser un courrier de mise en demeure afin qu'il termine sa mission.

6. Voirie.

- *Travaux nécessaires : Point sur les démarches en cours*

Un devis a été demandé pour boucher les trous dans plusieurs rues.

Un audit des priorités sur le plan de la sécurité est en cours.

- *Travaux de peinture et pose de panneaux*

L'entreprise Markosol interviendra lundi 22 juin pour refaire tous les marquages au sol. Quelques passages piétons supplémentaires seront créés.

De même des panneaux seront déplacés ou ajoutés :

- 1 stop rue Armand Claudet à l'intersection de la rue Augustin Fauconnet
- 1 sens interdit dans cette même rue à hauteur de la « maison Philippe ».

7. Bois & forêts.

- *Convention avec l'ONF*

Les bois scolytés de la région sont transportés dans l'ouest de la France pour produire des palettes notamment. Le prix de vente de ces bois étant faible, l'ONF propose aux communes une participation au coût du transport de 20 € le m³. Pour Bannans, l'aide proposée est de 300 € ce qui permet d'éviter une opération déficitaire. Une délibération doit être prise pour signer la convention.

8. Informations diverses

- *Maison Robbe*

La maison dite « Robbe », objet d'une opération de portage par l'EPF (Etablissement Public Foncier) montre des signes de fragilité très inquiétants au niveau de la toiture de la grange qui s'affaisse.

Un technicien foncier de l'EPF est venu constater le problème qui ne peut plus être corrigé tant il est important. Il faut donc envisager la démolition de cette grange. L'EPF se charge de trouver une entreprise spécialisée, le but étant de réaliser la démolition avant l'hiver.

- *Maison Comte*

Cette maison que la commune a achetée en 2011 à M. Comte, montre aussi des signes de faiblesse notamment au niveau de la grange. Plusieurs contacts informels ont été pris pour faire un état des lieux afin d'envisager la suite à donner.

- *SEVAD → C.R. réunion du 17/06*

La crise sanitaire a engendré des dépenses supplémentaires.

Un espace numérique de travail a été accepté. Le coût de l'abonnement est de 36 € par an et par école et de 0,60 € par an et par élève.

Par contre la formation des enseignants est onéreuse = 900 € par enseignant. Aussi, il est demandé d'assurer la formation à 1 ou 2 enseignants qui la dispenseront ensuite à leurs collègues.

Une demande d'apprentissage au poste ATSEM a été faite par une personne qui serait rémunérée sur la base de 780 € par mois pour 35 heures / semaine. Le problème est le coût de sa formation qui s'élève à 7.000 €. Les délégués propose que cette formation soit financée par l'apprentie ou qu'elle trouve un financeur mais le SEVAD ne souhaite pas financer une telle somme.

Le Président informe les délégués d'une intrusion dans l'école de La Rivière ayant entraîné plusieurs dégradations.

Les auteurs ont été identifiés et le SEVAD a déposé une plainte contre eux.

La séance est levée à 23h30

Le Maire



Les Adjoints



Les Conseillers municipaux

